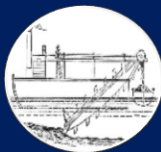




Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
18 Quai Ernest Renaud
44186 Nantes

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE

2023







Sommaire

Préambule.....	4
I-/ Projets stratégiques	5
II-/ La stratégie de sobriété de Nantes – St Nazaire Port	6
II.1-/ La sobriété des bâtiments	6
II.1.1-/ La rénovation énergétique	6
II.1.2-/ Les modalités d'exploitation des bâtiments	7
II.1.3-/ La sensibilisation des salariés aux éco-gestes	7
II.2-/ La sobriété dans l'exploitation.....	8
II.3-/ La sobriété dans la mobilité.....	8
II.3.1-/ Le verdissement de la flotte de véhicule	8
II.3.2-/ Les déplacements.....	9
II.3.3-/ L'organisation du travail	9
II.4-/ La sobriété numérique.....	10
II.4.1-/ Les actions sur le parc matériel.....	10
II.4.2-/ Les actions sur l'usage informatique.....	11
III-/ Consommation énergétique actuelle et objectifs.....	11



Liste des abréviations

CEE : Certificats d'Economies d'Energie

CPM : Centre Portuaire de Montoir

EPR : Réacteur Pressurisé Européen

GE : General Electric

GNV : Gaz Naturel Véhicule

OPERAT : Observatoire de la Performance Energétique de la rénovation et des Actions du Tertiaire

POPE : Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique

SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

TEPCV : Transition Energétique Pour la Croissance Verte

Liste des figures

Figure 1: Axes d'actions mis en place dès 2015 par Nantes – St Nazaire Port pour la sobriété énergétique 6

Figure 2: Axes d'actions techniques mis en place par Nantes – St Nazaire Port pour la sobriété numérique..... 10



Préambule

Dans un contexte marqué par l'accélération du **changement climatique** et la **raréfaction des ressources**, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. La **guerre en Ukraine** entraîne des perturbations dans l'approvisionnement en énergie, notamment la diminution significative des livraisons en gaz russe en Europe. La France revient sur le **nucléaire** avec la remise en route de réacteurs et la construction de plusieurs EPR (Réacteur Pressurisé Européen). Cependant, le parc nucléaire français n'est pas encore totalement opérationnel. Ceci met la France face à des **défis énergétiques** et souligne l'importance de diversifier les sources d'énergie et de promouvoir les **énergies renouvelables**. Pour réduire l'impact de la crise énergétique sur nos activités, il est indispensable de mobiliser une démarche de **sobriété énergétique**, c'est-à-dire consommer moins et de façon plus responsable. Cela nécessite un changement de nos habitudes et de nos modes de fonctionnement.

La consommation énergétique des entreprises n'a cessé de croître depuis le début de l'ère industrielle. En permettant un développement économique sans précédent, cette croissance a fait l'objet de nombreuses controverses depuis les années **1970** en raison des impacts environnementaux associés (changement climatique, pollution de l'air, dégradation des écosystèmes, impacts sanitaires...), des dépendances qu'elle entraîne et du fait de la limitation des ressources. Depuis cette période, l'Etat a pris différentes mesures et promulgué plusieurs lois pour promouvoir la sobriété énergétique. En **1973**, le **premier choc pétrolier** a subitement mis en évidence l'importance d'utiliser l'énergie plus intelligemment. On ne parle pas à l'époque de sobriété énergétique mais de "conservation de l'énergie". Cet événement a conduit l'État à prendre des mesures pour encourager l'efficacité énergétique dans les entreprises avec par exemple, la mise en place de programmes de certification et d'audit énergétique pour les bâtiments. En **2006**, la **loi POPE** (Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique) sur les économies d'énergie a été adoptée. Elle prévoit des mesures incitatives pour que les entreprises réduisent leur consommation d'énergie, telles que des exonérations fiscales, des subventions et la mise en place d'un système de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). En **2015**, la **loi sur la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte** (TEPCV) vise quant à elle la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques des bâtiments. En **2019**, la **loi Énergie et Climat** fixe les objectifs de neutralité carbone en 2050. Elle incite les entreprises à la sortie progressive des énergies fossiles et au développement des énergies renouvelables. La loi confirme notamment l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon et l'installation obligatoire de panneaux solaires ou de tout autre procédé de production d'énergie sur les bâtiments de plus de 1 000 m² au sol. Le **Décret tertiaire** entré en vigueur en 2019 impose aux entreprises de réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments de plus de 1 000 m². L'objectif est de réduire les consommations de ces bâtiments de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2060.

Le plan de sobriété énergétique national de la France été lancé le **23 juin 2022**. **L'objectif fixé par le gouvernement est de baisser de 10 % la consommation énergétique des entreprises d'ici 2024, avant une réduction de 40% d'ici 2050**. Par la suite, 14 actions concrètes pour les entreprises ont été définies dans l'optique d'atteindre l'objectif (**Tableau 1**). Toutefois, l'Etat n'impose pas aux entreprises la mise en œuvre de ces actions mais les incite à s'engager sur une ou plusieurs mesures non exhaustives.



Ainsi, Nantes - Saint-Nazaire Port, désireux de s'investir dans cette démarche essentielle de sobriété énergétique pour ses activités et ses équipements, a décidé de définir des mesures visant à réduire et maîtriser sa consommation énergétique en élaborant son plan de sobriété énergétique.

I-/ Projets stratégiques

Dès les années 2010, Nantes – St Nazaire Port a pris conscience des enjeux énergétiques et plus particulièrement de la transition qui s'annonçait quant à la fin progressive des énergies fossiles. Cela s'est traduit par une volonté affichée, dans son projet stratégique 2015-2020 de devenir le port de référence de la transition énergétique et écologique.



Projet Stratégique 2015-2020



*Devenir un port de référence
de la transition énergétique et écologique*

Plusieurs actions avaient alors été inscrites au projet stratégique allant dans le sens de la sobriété énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine des dragages, de l'écologie industrielle et de l'empreinte environnementale des activités

- **Action 13:** Poursuivre l'optimisation des dragages, basée sur l'adaptation des accès nautiques à la demande commerciale
- **Action 27:** Développer les démarches d'écologie industrielle auprès des entreprises industrielles et portuaires.
- **Action 28:** Diminuer l'empreinte environnementale des activités portuaires, hors activités de dragages.

Cette volonté a été réaffirmée et renforcée dans le projet stratégique 2021-2026 qui affiche clairement l'ambition de Nantes – St Nazaire Port de devenir l'écoport national du grand ouest. Ainsi, l'une de ses 3 grandes ambitions est de réussir la transition énergétique, écologique et numérique. Cette ambition, qui se décline en 3 axes, comporte aussi bien des actions visant à la transition énergétique de son territoire ("mettre en œuvre une démarche agile de transition vis-à-vis des énergies fossiles" ou encore "développer les énergies renouvelables") que des actions ayant pour objet une réduction de la consommation énergétique (poursuivre l'optimisation de l'entretien des accès nautiques).

Le plan de sobriété de Nantes – St Nazaire Port a donc pour objectif d'adosser le projet stratégique 201-2026 en déclinant l'ensemble des actions que le port entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

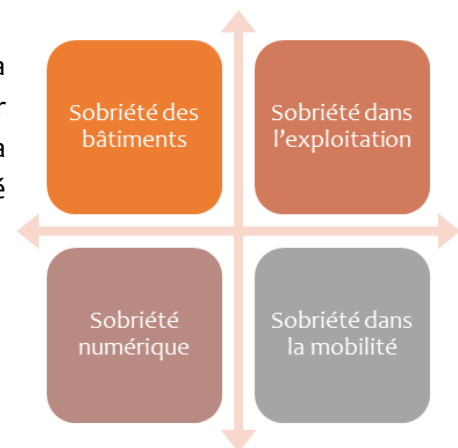




II-/ La stratégie de sobriété de Nantes – St Nazaire Port

La formalisation du plan de sobriété, impulsée suite à la parution du plan de sobriété national, s'est appuyée sur l'ensemble des actions initiées ou réalisées au cours de la période 2015-2022 pour lesquelles 4 axes de travail avaient été identifiés (**Figure 1**).

Figure 1: Axes d'actions mis en place dès 2015 par Nantes – St Nazaire Port pour la sobriété énergétique



Sobriété des bâtiments

Comprend à la fois la rénovation énergétique des bâtiments, mais également des changements dans les modalités d'exploitation des bâtiments et la sensibilisation des salariés aux éco-gestes du quotidien.

Sobriété dans l'exploitation

Concerne essentiellement les activités de dragage d'entretien et leur optimisation.

Sobriété dans la mobilité

Cet item englobe aussi bien les véhicules du port, que les déplacements professionnels que les trajets domicile – travail – domicile que les conditions de travail.

Sobriété numérique

Implique le parc matériel, le stockage des données et leur parcours, le fonctionnement associé à ce matériel et la sensibilisation aux éco-gestes des salariés.

II.1-/ La sobriété des bâtiments

II.1.1-/ La rénovation énergétique



De 2015 à 2019, Nantes – St Nazaire Port a rénové, du point de vue énergétique, une partie de ses bâtiments, et en particulier les bureaux de Nantes, avec notamment :

- Un changement de chaudière, plus économe en énergie pour un confort thermique similaire : cette action a permis de **réduire la consommation de gaz de 15 %** ;
- L'isolation de la toiture ;
- Le remplacement des ampoules classiques par des dispositifs LED moins énergivores. Une nouvelle campagne de remplacement des éclairages classiques pour des éclairages LED est actuellement en cours dans les locaux de Nantes. **Les LED consomment 80 % d'énergie en moins** que les éclairages classiques. Baisser la consommation électrique liée à l'éclairage de 10 % suppose donc de remplacer a minima 12,5 % des ampoules classiques.

En 2020, 100 % des éclairages des écluses à Saint-Nazaire sont passés aux LED.



En 2022, des chaudières ont été changées sur les sites de Cheviré et du Pellerin. De même, les huisseries aux Coteaux ont été changés en 2022.

II.1.2-/ Les modalités d'exploitation des bâtiments

En 2022, 54 bâtiments du patrimoine immobilier du port, concernés par le décret tertiaire, ont été inscrits sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique de la rénovation et des Actions du Tertiaire) qui collecte les informations de consommations énergétiques des bâtiments (chauffage, éclairage, climatisation, équipements) et permet un suivi de l'évolution des consommations pour vérifier que la trajectoire suivie par le port vis-à-vis de l'objectif de réduction fixé. En s'équipant d'outils de suivi et de contrôle précis, le port pourra évaluer sa performance énergétique de manière régulière et identifier les améliorations possibles. Cette connaissance sera la base sur laquelle seront construites les stratégies et les plans d'actions futurs pour continuer à réduire les consommations énergétiques.

Tous les bureaux ont été équipés de thermostats d'ambiance permettant à chaque occupant de réguler la température de son bureau.

Par ailleurs, des actions relatives à l'usage de l'énergie ont été définies:

- Réduire la période chauffe en hiver de 21 j. Actuellement, cette période annuelle s'étend généralement du 15 octobre et le 15 mai. **Une baisse de 21 j de chauffe aboutira à une réduction de la consommation énergétique de 10 % ;**
- Eteindre un pavé lumineux sur 2, **soit 50 % de consommation énergétique en moins ;**
- Ne plus distribuer d'eau chaude dans les sanitaires;

Enfin, Nantes – St Nazaire Port est signataire, depuis 2022, de la charte d'engagement ECOWATT qui est un dispositif citoyen qui permet aux usagers d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

II.1.3-/ La sensibilisation des salariés aux éco-gestes

La sobriété énergétique implique que chacun participe à l'effort demandé collectivement. Ainsi, une communication interne a été mise en place afin de sensibiliser les salariés aux économies d'énergie. Des messages incitatifs ont donc été transmis sur différentes actions simples à mettre en œuvre telles que :



Maîtriser la température des bureaux en limitant l'usage de la climatisation en été et la température cible à 26 °C ou celle du chauffage à 19 °C en hiver (**1°C d'écart entraîne une baisse de 7 % de consommation énergétique**)

Eteindre le chauffage en fin de journée et veille d'une absence et lorsqu'on ouvre la fenêtre

Eviter l'utilisation des dispositifs individuels de chauffage (hors chauffage défaillant) ou de climatisation

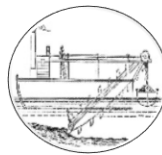


Utiliser l'escalier plutôt que l'ascenseur

Ne pas laisser allumer les lumières inutiles



Privilégier l'usage des distributeurs automatiques de boissons au détriment des machines à café et bouilloires individuelles



II.2-/ La sobriété dans l'exploitation

En tant que port d'estuaire, Nantes – St Nazaire Port réalise des dragages d'entretien en continu dans le chenal de navigation et les souilles en pied de quais afin de garantir une navigation sécuritaire des navires de commerce en transit.

De fait, le dragage constitue un poste important de consommation énergétique en raison des besoins en carburant des dragues qui opèrent. Afin de réduire cette consommation et les émissions de gaz à effet de serre associés, **Nantes – St Nazaire Port a décidé d'optimiser les dragages** en ne draguant que la vase consolidée et non la crème de vase. Cet effort de suivi et d'analyse des épaisseurs de vases consolidée et non consolidée a ainsi permis de **réduire la consommation de carburant fossile de 1 200 m³ entre 2011 et 2019, soit 35 % de la consommation annuelle** de carburant pour les dragages.

Une seconde étape a été franchie en 2022 avec **la réduction de la vitesse de la drague pour les trajets entre les zones de dragage où elle intervient et les zones de clapage**. En effet, **une réduction de 10%, de cette vitesse a entraîné une économie supplémentaire de carburant de 8 à 10% du volume annuel**.

In fine, l'optimisation des dragages et la réduction de la vitesse de la drague aboutissent à une réduction de 38% de la consommation énergétique due aux dragages de la Samuel de Champlain qui drague annuellement plus de 50% du volume de sédiments.

II.3-/ La sobriété dans la mobilité

II.3.1/ Le verdissement de la flotte de véhicule



Le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques peut avoir un impact significatif sur les consommations d'énergie. En effet, un véhicule électrique consomme en moyenne cinq fois moins d'énergie, uniquement en termes de consommation, par rapport à un véhicule thermique. A long terme, la transition vers une flotte de véhicules électriques contribue de manière conséquente à la réduction des consommations



Ainsi, dans le cadre du **renouvellement de sa flotte de véhicules, Nantes – St Nazaire Port a initié en 2017 le verdissement** de celle-ci en optant pour des véhicules électriques en lieu et place de véhicules thermiques. Ce renouvellement se fait progressivement. Deux véhicules légers ont donc été acquis en 2017 avec installation de 2 bornes de rechargement. Depuis, 15 nouvelles bornes ont été installées. Actuellement, 26 bornes supplémentaires de rechargement sont en cours d'installation en prévision des 19 véhicules électriques à venir sur une flotte de 117 véhicules.

L'objectif est d'avoir une flotte de 50 à 70 % électriques/hybrides d'ici 2030.

II.3.2-/ Les déplacements

Les déplacements des salariés sont de deux ordres : les trajets domicile – travail – domicile d'une part, et les trajets professionnels d'autre part.

Ainsi, Nantes – St Nazaire Port est en train de concevoir son plan de mobilité entreprise (PDME) qui, en plus du verdissement de la flotte du port, déclinera les actions à mettre en œuvre pour encourager les salariés à la sobriété énergétique lors de leur déplacement, telles que :

- Sensibiliser et aider à l'usage des transports en commun ;
- Mettre en place des mesures pour développer le covoiturage ;
- Aménager les temps méridiens ;
- Mettre à disposition une flotte de véhicules de services adaptée à la nature du déplacement (voitures, vélos, cyclomoteurs, etc.) ;
- Optimiser les déplacements professionnels : des systèmes de visio-conférences ont été installés dans les salles de réunions des différents sites portuaires afin de limiter les déplacements autant que possible, que ce soit entre sites ou avec d'autres parties prenantes. Les visio-conférences permettent de réduire la consommation de carburant consommé. De même, le logiciel Microsoft Team a été déployé sur chaque poste informatique afin de faciliter les échanges en distanciel ;
- Améliorer les infrastructures internes à l'établissement (parkings vélo, douches, vestiaires, places réservées au covoiturage, etc.) et les services associés (réparation sur place des vélos, ...).

Bien que le PDME ne soit pas encore formalisé, certaines actions ont d'ores et déjà été lancées, comme le co-voiturage et l'usage des transports en communs. **Ce plan sera opérationnel en 2024.**

II.3.3-/ L'organisation du travail

Suite à la crise sanitaire du COVID, un accord relatif au télétravail a été mis en place au sein de Nantes – St Nazaire Port en 2022. Les salariés qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une journée de télétravail par semaine. En 2022, ce sont 100 salariés /mois qui pratiquent le télétravail.



II.4-/ La sobriété numérique

La sobriété numérique est avant tout une démarche dont le but est de minimiser l'impact environnemental du numérique en réduisant la consommation d'énergie des objets technologiques et connectés qui nous entourent. Près de 80 % de l'impact énergétique du numérique correspond à la phase de production des appareils. Un quart de la consommation énergétique des équipements informatiques relève du gaspillage dû à des appareils en veille, ...

II.4.1-/ Les actions sur le parc matériel

Fort de ces constats, Nantes – St Nazaire Port s'est fixé 6 axes techniques de travail sur lesquels agir pour améliorer la sobriété énergétique de l'établissement (**Figure 2**).

Grâce à ce travail, Nantes – St Nazaire Port a réduit la facture énergétique liée à la fourniture de nouveaux appareils numériques. Par ailleurs, les téléphones mobiles à venir seront de seconde main. Les appareils devant être renouvelés entrent à 100 % dans un circuit de recyclage ou de seconde main **via un contrat avec une association qui reconditionne et donne une seconde vie aux équipements informatiques**. Enfin, le port n'a pas mis en place de stockage des données sur des clouds afin de limiter le volume de stockage (le stockage sur un cloud est 50 fois plus lourd qu'un stockage sur serveur local) et limiter le parcours des données utilisées. Cela réduit de fait l'énergie nécessaire au stockage et au transport de la donnée.

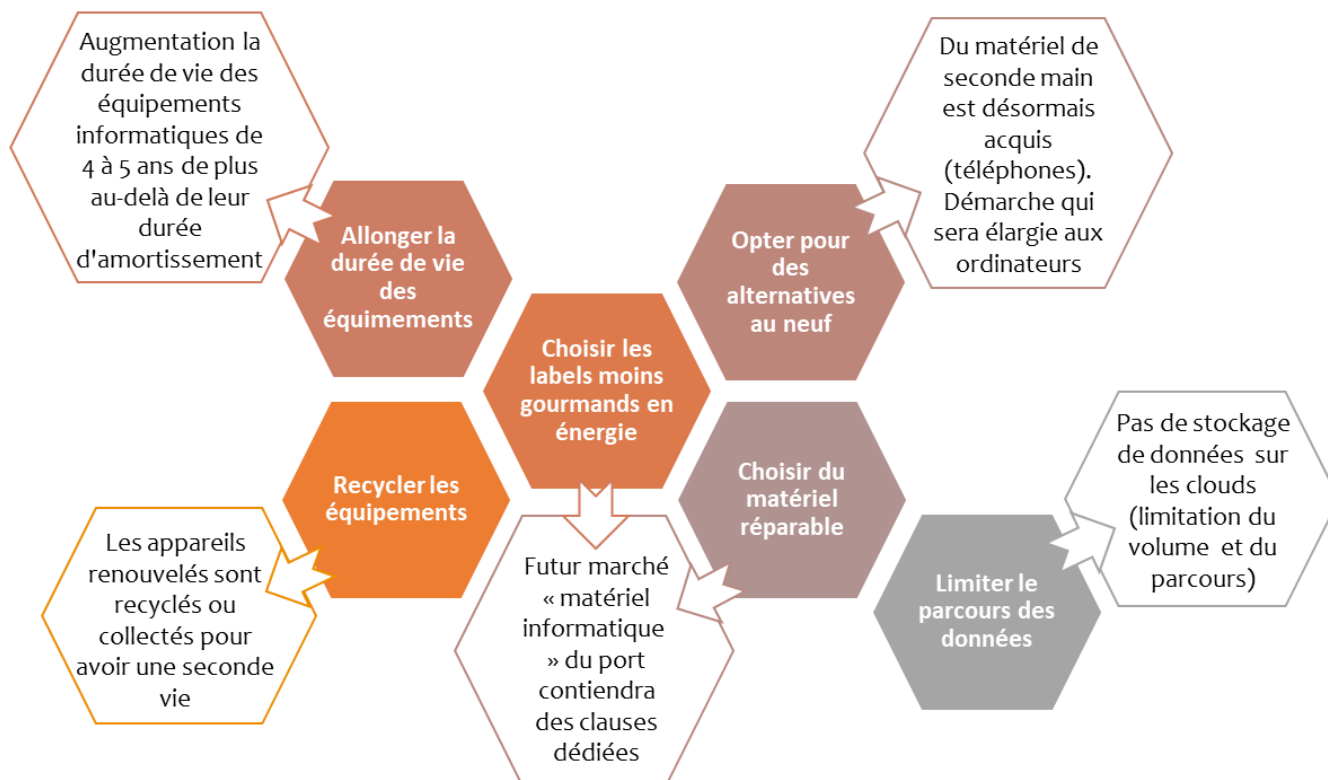


Figure 2: Axes d'actions techniques mis en place par Nantes – St Nazaire Port pour la sobriété numérique



II.4.2.-/ Les actions sur l'usage du numérique

II.4.2.1-/ Mesures mises en œuvre par le port

Des mesures directes ont été mises en place pour éviter le gaspillage d'énergie comme :

- L'extinction des bornes wifi la nuit et les weekends ;
- Le passage en mode veille automatique des écrans, copieurs, et téléphones fixes à partir de 18h.

II.4.2.2-/ Encouragement aux éco-gestes

Nantes – St Nazaire Port participe à des événements tels que le "Digital Clean Up Day", événement international sur le nettoyage des données et la seconde vie des équipements numériques. Le nettoyage des données numériques permet de réduire les besoins en capacité de stockage coûteuses en énergie. Cette action est réalisée chaque année depuis 2022.

Par ailleurs, Nantes – St Nazaire Port encourage ses salariés aux éco-gestes avec leurs équipements numériques :

- Éteindre et débrancher quand on n'utilise pas le matériel ;
- Réduire la luminosité des écrans ;
- Limiter les flux de données, notamment dans les mails ;
- Eteindre les caméras lors de visioconférences (uniquement le son) ;
- Privilégier les connexions filaires et WIFI à la 4G ;
- Rendre les fichiers accessibles à tous et sur tout support ;
- Supprimer les données en ligne ;
- Limiter et optimiser les impressions ;
- Alléger les dossiers (supprimer les versions antérieures / obsolètes des fichiers) ;
- Trier ses données (mails, photos, documents, dossiers) ;
- Optimiser sa navigation Web.

III-/ Consommation énergétique actuelle et objectifs

En 2019, la consommation électrique totale du port s'élevait à **7 130 170 kWh**. Les actions mises en œuvre depuis 2019 ont abouti à une consommation énergétique de **6 538 022 kWh en 2022**, soit une baisse de 8,3 %. Pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat, un gain de 1,7 point de baisse de la consommation électrique est nécessaire.

Concernant **la consommation de gaz de chauffage**, la consommation de gaz réseau est passée de 1 375 251 kWh en 2019 à 1 362 809 kWh en 2022. Ici, **la baisse de consommation n'est que de 1 %**.

Les actions à venir ont donc pour objectif d'aboutir à une réduction globale de la consommation d'énergie de 10 %. Compte tenu des baisses observées entre 2019 et 2022, les principaux leviers d'actions ont trait à la consommation de gaz et de carburants malgré la baisse de 38% de la



consommation énergétique de la drague principale du port. Le plan de renouvellement de la flotte des dragues sur la période 2025-2035 actuellement en élaboration tiendra compte de l'efficacité énergétique des dragues potentielles.

IV-/ Tableau des actions et indicateurs de suivi associés

Compte tenu de ses objectifs et des actions déjà réalisées, Nantes – St Nazaire Port a donc défini les actions à mener dans les années à venir et leurs indicateurs de suivi associés.



1- Mieux connaître nos consommations pour mieux les maîtriser		Indicateurs
	Effectuer des diagnostics énergétiques de bâtiments	Nombre de bâtiments diagnostiqués
	Equiper les bâtiments de systèmes de contrôle (décret BACS, obligatoire à partir de 2025)	Nombre de systèmes de contrôle
	Etude de l'installation de dispositif de production d'énergie renouvelable	Nombre de dispositifs étudiés
	Installation des capteurs de qualité de l'air	Nombre de capteurs installés
2- Agir sur nos bâtiments et sur nos équipements		
Bâtiments	Rénovation énergétique de bâtiments	Nombre de bâtiments rénovés
	Equiper les bâtiments de systèmes d'automatisation, détecteur de présence pour les éclairages (décret BACS, obligatoire à partir de 2025)	Nombre de systèmes d'automatisation
	Individualisation des consommations énergétiques des bâtiments	Nombre de bâtiments individualisés
	Construction de bâtiments métallo textiles pour réduire les déplacements	Nombre de bâtiments métallo-textiles construits
	Ajustement des ballons d'eau chaude dans les bâtiments. Au Salorges, ne conserver	Fait / Pas fait
	Optimisation des puissances électrique installées	Puissance totale installée
Chauffage / Climatisation	Application des consignes de température dans les locaux (19°C pour le chauffage, 26°C pour la climatisation, 16°C pour un bâtiment inoccupé pendant 48h, 8°C pour un bâtiment inoccupé plus de 48h)	Fait / Pas fait
	Changement des systèmes de chauffage / clim énérgivores	Nombre de systèmes de chauffage / clim changés
	Réduire les périodes de chauffe (sur la journée et dans l'année)	Période de chauffe (année, journée)
	Connexion au réseau de chaleur urbain à Nantes pour les Salorges	Fait / Pas fait
Eclairage	Remplacement des éclairages néon par des éclairages LED moins énérgivores	Nombre de LED
	Déconnexion d'un pavé lumineux sur deux	Nombre de panneaux déconnectés
	Remplacement des lampes individuelles de bureaux par des LED	Nombre de lampes à LED
3- Adapter nos activités et nos modes de fonctionnement		
Activités portuaires	Electrification des quais pour les outillages portuaires	Nombre de branchement à quai
	Etude de l'électrification des quais pour les navires en escale	Fait / pas fait
	Raccordement de grues au réseau électrique	Nombre de grues raccordées au réseau électrique
	Poursuivre les actions d'optimisation de l'activité de dragage	Consommations de carburants
	Déploiement de panneaux photovoltaïques (centrales à terre ou sur les toits des entrepôts)	Capacité totale des centrales et/ou surface couverte par les panneaux
Achats durables	Achat de matériel sobre et durable. S'orienter vers des produits porteurs de labels environnementaux et moins gourmands en énergie	Nombre d'équipements porteurs de labels
	Intégrer des clauses d'achats responsables dans les marchés	Nombre de marchés incluant une clause d'achats éco-responsables
Mobilité	Remplacement de la flotte de véhicules opérationnel par des véhicules électriques	Nombre de véhicules électriques
	Déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Nombre de bornes de recharge



4- Changer nos comportements en impliquant tous les salariés		
Sensibilisation des salariés	Sensibilisation aux éco-gestes	Fait / Pas fait
	Envoi d'un mail rappelant les éco-gestes à faire avant l'hiver (pour le chauffage notamment) et avant l'été (pour la clim notamment)	Fait / Pas fait
	Encourager les employés à faire du télétravail	Nombre de journées de télétravail
	Encourager les employés à faire de la visioconférence au lieu de se déplacer	Nombre de visio réalisées
	Nomination d'un ambassadeur de la sobriété énergétique pour chaque site/bâtiment	Nombre d'ambassadeurs nommés
	Formation des employés à la réduction de ses consommations	Nombre d'employés formés
	Campagne d'affiches dans les bâtiments rappelant les éco-geste à faire	Nombre de campagnes d'affichage
	Veillez à ce que tous les événements de la démarche "OportUNITY" (collectif portuaire du grand ouest) soient exemplaires en matière de sobriété énergétique	Nombre d'évènements organisés dans le respect des engagements éco-responsables / Nombre total
	Lors de jours Ecowatt rouge (tension sur le réseau électrique), envoyer un mail aux employés pour les inciter à réduire leurs demandes en chauffage et électricité	Fait / Pas fait

Les indicateurs seront mis à jour tous les ans afin de s'assurer que la trajectoire de réduction de la consommation énergétique suivie par le port lui permet bien d'atteindre les objectifs nationaux de l'Etat.